

J'ose croire que cet aperçu sera utile aux honorables députés. En revoyant les questions qu'on a posées hier, je constate que la question du représentant d'Essex-Est enseignait le Règlement par sa forme, car, pour commencer, elle demandait simplement au premier ministre de confirmer une nouvelle de journal. Puis, il a lui-même modifié la question et l'honorable représentant de Trinity a posé sous une forme différente, une question qui, à mon sens, convenait au *Feuilleton* et qui aurait pu y être inscrite. Ce peut aussi être une question à poser oralement à l'appel de l'ordre du jour, suivant le point de vue adopté au sujet de l'urgence. J'ai déclaré hier que nous venions de débattre ce problème visé évidemment par la question en cause. Le débat engagé lundi avait été assez long. Je n'ai pas trouvé urgent de déterminer, à l'appel de l'ordre du jour, si une communication du 2 décembre 1957 avait été reçue. Mais cette opinion se rattachait à la question d'urgence. Je le répète c'est une affaire d'interprétation. Je pourrais voir la chose d'un autre œil si l'on posait la même question aujourd'hui.

L'INDUSTRIE

L'AÉRONAUTIQUE—RAPPORT DES INDUSTRIES AÉRONAUTIQUES ET DE L'ASSOCIATION DES TRANSPORTS DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si, le 2 décembre 1957 ou vers cette date, il a reçu un rapport qui lui a été présenté par les industries aéronautiques et l'Association des transports du Canada?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je devrai examiner les dossiers pour voir si ce rapport a été reçu, puis décider s'il y a lieu de donner au député le renseignement qu'il demande.

LA SOCIÉTÉ A. V. ROE

INTERPELLATION RELATIVE AUX CONSULTATIONS AVEC LE SYNDICAT ET LES DIRIGEANTS DE LA COMPAGNIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboia): J'aimerais demander au premier ministre de bien vouloir nous dire où en sont les négociations avec la société A. V. Roe. Voudrait-il nous dire en particulier s'il y a un espoir que 14,000 personnes puissent être employées par cette industrie et si, entre-temps, l'effectif des ingénieurs et des techniciens sera gardé intact?

[M. l'Orateur.]

Le très hon. J. G. Diefenbaker, (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter aux réponses données hier et avant-hier. Les entretiens se sont poursuivis ce matin et j'espère qu'il y en aura d'autres encore cet après-midi. Je ne puis rien dire de plus avant que nous arrivions à certaines conclusions définitives.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): J'aimerais poser une question au premier ministre, le gouvernement a-t-il effectivement, ainsi que le rapporte le *Telegram* de Toronto, proposé à l'Avro de chercher à obtenir des commandes de défense du Royaume-Uni en vue de maintenir son activité au Canada?

Le très hon. M. Diefenbaker: La réponse que j'ai donnée à l'honorable député d'Assiniboia semble s'appliquer dans le cas présent.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Puis-je poser une autre question au premier ministre? Le premier ministre a-t-il reçu une demande du premier ministre de l'Ontario en vue de terminer sept de ces avions Arrow?

Le très hon. M. Diefenbaker: Toutes les communications reçues ne renfermaient que des considérations générales donnant suite à l'examen de cette question avec la compagnie Avro. Il ne conviendrait pas d'en dire davantage.

DEMANDE DE DÉPÔT DES TÉLÉGRAMMES PORTANT SUR L'ANNULATION DES CONTRATS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Production de défense. Le ministre voudrait-il déposer copie des télégrammes envoyés aux sociétés A. V. Roe et *Orenda Engines Limited* pour annoncer l'annulation des contrats au sujet du CF-105 et de l'Iroquois.

Des voix: Au *Feuilleton!*

L'hon. Raymond O'Hurley (ministre de la Production de défense): Oui.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Une question complémentaire. Le ministre voudrait-il nous dire également si le gouvernement a laissé entendre, dans quelle mesure, il contribuera au versement des indemnités de mise à pieds, des allocations pour congés et des autres prestations prévues dans le contrat collectif?

M. l'Orateur: Je pense que la réponse à la question que vient de poser l'honorable député de Kenora-Rainy-River est comprise dans la réponse générale donnée par le premier ministre lorsqu'il a dit que cette question est actuellement à l'étude entre le gouvernement et la compagnie.